

OUVREZ LES PORTES DE
L'UNIVERS ET LAISSEZ LA
MAGIE DES ÉTOILES
VOUS GUIDER !



GUIDE DES PARENTS

TABLE DES MATIÈRES

03	Introduction et coordonnées
04	Mode d'inscriptions, tarification et modalité de paiement.
05	Politique de remboursement, horaire et service de garde.
06	Méthode de communication, retards et absences et fiche de santé.
07	Code vestimentaire, le sac à dos et la boîte à lunch et objets interdits au camp.
08	Code de vie et procédure des sanctions.



INTRODUCTION



Bonjour chers parents,

L'été 2025 arrive à grands pas. Qui dit été, dit camp de jour. Nous sommes à vous préparer un été rempli de plaisir, de bonheur et de surprises. L'équipe d'animation a bien hâte de vous retrouver.

Le camp de jour aura lieu du 30 juin 2025 au 15 août 2025. Il sera offert aux enfants de 4 à 12 ans. Les enfants doivent avoir fréquenté la maternelle (4 ou 5 ans). Nous allons vérifier la liste avec celle fournie par l'école.

Ce guide des parents a été réalisé pour regrouper l'ensemble des renseignements importants concernant le camp de jour. Nous vous invitons à prendre le temps de le lire et même d'en faire part à vos enfants.

Cette année, nous apportons de la nouveauté tels que la création d'une thématique estivale, mais également l'intégration d'un nouveau système de communication. Il s'agit de la plateforme Planitou.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, nous vous invitons à contacter le service des loisirs et de la vie communautaire.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un magnifique été.

Les informations qui se trouvent dans ce guide sont sujettes à changement sans préavis.

COORDONNÉES

Département des loisirs et de la vie communautaire



450 222-2782, poste 7494 ou 7495



6294, rue Principale à Saint-Calixte (Qc) J0K 1Z0



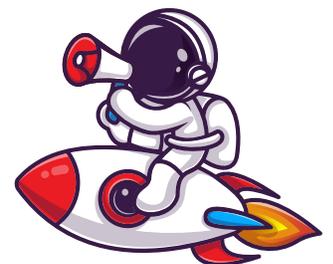
loisirs@mscalixte.qc.ca | loisirs3@mscalixte.qc.ca



Lundi au jeudi : 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures
Vendredi : 8 heures à midi



www.saint-calixte.ca



MODE D'INSCRIPTION



Inscription en ligne seulement!
Dès le 1^{er} avril 2025, 9 heures



Nous utilisons la plateforme **Voilà!** pour l'ensemble de nos inscriptions. Vous pouvez scanner le code QR pour un accès direct à la plateforme.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription en ligne, vous pouvez passer au bureau des loisirs et nous le ferons avec vous. Cependant, nous ne pouvons pas garantir qu'il restera des places de disponibles.



Camp offert aux citoyens de la Municipalité de Saint-Calixte SEULEMENT.
Premier arrivé, premier servi!

TARIFICATION

Tarifs résidents

Camp de jour seulement
(Prix par semaine)

1^{er} enfant : 91,75 \$
2^e enfant : 81,75 \$
3^e enfant : 71,75 \$

Inclus dans le prix

Semaine complète
(sans service de garde)
Les activités et sorties
Le service Planitou



Tarifs non-résidents

Camp de jour seulement
(Prix par semaine)

1^{er} enfant : 109,75 \$
2^e enfant : 96,75 \$
3^e enfant : 84,75 \$

Service de garde

30 \$ / semaine / enfant

MODALITÉ DE PAIEMENT

Possibilité de payer en un seul ou plusieurs versements (maximum 4) lors de l'inscription. **Un montant minimum de 150 \$** est nécessaire pour payer en plus d'un versement.

- 25 % du montant total lors de l'inscription;
- Les autres versements de 25 % se feront automatiquement aux dates suivantes :
 - 24 avril, 22 mai et 19 juin.

Mode de paiement accepté

En ligne : cartes de crédit (Visa ou Mastercard);

*En cas de non-paiement, l'inscription de votre enfant sera annulée.



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT



Aucune demande de modification de semaine d'inscription ne sera acceptée après le début du camp de jour.

Aucun remboursement ne sera effectué lors d'une situation devant résulter d'une expulsion de l'enfant.

HORAIRE

Camp de jour

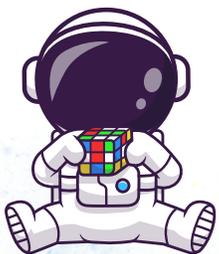
Du lundi au vendredi
De 9 heures à 16 heures

Service de garde

Du lundi au vendredi
De 7 heures à 9 heures
De 16 heures à 18 heures



SERVICE DE GARDE



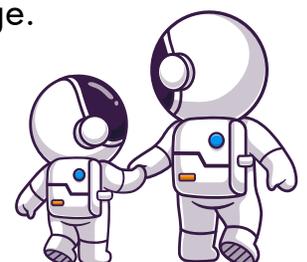
Le matin, chaque parent doit se présenter avec son enfant à la table d'accueil à l'intérieur du camp de jour afin de signaler sa présence. **Nous ne sommes pas responsables de votre enfant** s'il arrive avant l'ouverture du service de garde ou avant 9 heures (si celui-ci est inscrit seulement au camp de jour).

Le soir, Un animateur vous accueillera à la table d'accueil. Une pièce d'identité pourrait vous être demandée pour valider votre identité.

Il est de votre responsabilité de mentionner, dans la fiche santé de l'enfant, le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Si vous prévoyez arriver plus tôt que 16 heures, veuillez aviser un animateur (grâce à Planitou) ou appelez au service des loisirs, afin de transmettre le message.

Si vous autorisez votre enfant à quitter seul, il est important de remplir le formulaire à cet effet, disponible au camp de jour dès la première journée. Avant de quitter, l'enfant devra le signifier à son animateur. Il devra attendre l'approbation de ce dernier. À partir de ce moment-là, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité du camp de jour.



MÉTHODE DE COMMUNICATION



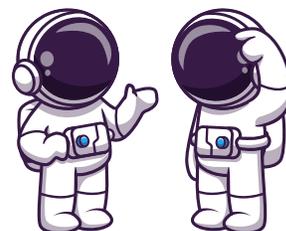
Cette année, la Municipalité se modernise. Nous avons adhéré à l'application Planitou. Celle-ci permet au camp de suivre les présences de façon interactive et de communiquer avec les familles comme jamais auparavant. Cette plateforme numérique intuitive est dédiée à la sécurité des enfants et permet de consigner plusieurs renseignements, auxquels vous aurez accès en tout temps.

Nous allons vous faire parvenir un lien de connexion vous permettant de créer votre compte parent. Vous aurez ensuite accès au dossier de votre enfant. Nous vous ferons aussi parvenir un document explicatif de la plateforme.



RETARD ET ABSENCE

Après 18 heures, ou 16 heures (si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde), des frais de retard de 5 \$, par enfant, par tranche de 10 minutes seront facturés. Les frais doivent être payés au plus tard le lendemain matin, sans quoi, l'enfant ne pourra réintégrer le camp de jour. Ces frais sont applicables dès la première minute, et ce, sans exception.



Après 10 minutes, si personne n'est encore venu chercher un enfant, le responsable contactera le numéro de téléphone d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant. Les frais de retard continuent néanmoins de s'appliquer.

Dorénavant, vous pourrez signaler l'absence de votre enfant via l'application Planitou. Il n'est donc plus nécessaire de téléphoner au Service des loisirs.

FICHE DE SANTÉ



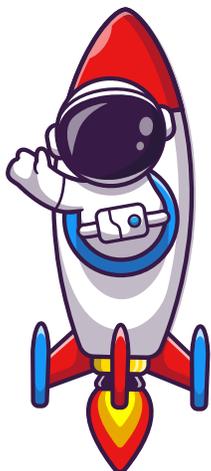
Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez compléter la fiche santé. **Il est de votre responsabilité de fournir les informations exactes.**

Si votre enfant doit prendre un médicament (incluant l'ÉpiPen) au camp de jour, il est important d'informer l'animateur présent dès le premier matin. Un document d'autorisation d'administration de médicament sera à remplir. Vous devrez prendre le temps d'expliquer à l'animateur la procédure pour l'administration du médicament. **Veillez mentionner à l'animateur l'endroit où trouver le médicament.**

CODE VESTIMENTAIRE



Nous demandons à ce que chaque enfant porte des vêtements confortables pour la pratique d'activités extérieures.



Conseillé



déconseillé



SAC À DOS ET BOÎTE À LUNCH

Veuillez prévoir ces articles dans le sac à dos de votre enfant. Il est fortement recommandé que les articles soient identifiés au nom de l'enfant.

- 1 bouteille d'eau;
- 1 sac de plastique pour les vêtements mouillés;
- 1 paire d'espadrilles;
- 1 lotion solaire;
- 1 casquette ou un chapeau de soleil;
- 1 maillot de bain;
- 1 serviette de plage;
- 1 paire de sandales de plage ou souliers d'eau (pour les jeux d'eau SEULEMENT).



Nous demandons à ce que votre enfant ait, à tous les jours :

- 1 lunch froid avec un sac glacé (ice pack)
- 2 collations saines

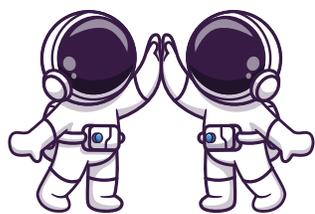
Aucun aliment contenant des noix ou arachide ne sera accepté au camp.

OBJETS INTERDITS

Il n'est pas permis d'apporter des objets personnels de la maison, tels que cellulaire, jeux électroniques, tablette électronique, etc. Si votre enfant décide d'apporter un objet de la maison, la Municipalité n'est pas responsable des pertes, vols ou bris.



CODÉ DE VIE DU CAMP



Aucune forme d'agressivité verbale ou physique ne sera tolérée envers les autres enfants et le personnel, et ce, de la part d'un enfant ou d'un parent/tuteur. Le manque de respect envers toutes personnes au sein du camp de jour, envers le matériel utilisé et les lieux visités ne sera pas toléré. Les règlements spécifiques expliqués verbalement lors de la première journée du camp doivent également être respectés. Il est à noter que tout bris de matériel causé volontairement par l'enfant sera à la charge du parent.

PROCÉDURE DES SANCTIONS

La Municipalité de Saint-Calixte se réserve le droit d'expulser, et ce, sans remboursement, tout enfant qui présente un problème de comportement mettant en péril la sécurité des autres enfants et/ou des employé(e)s du camp de jour.



Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1, 2 ou 3 peuvent être omises.

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4
L'enfant est averti verbalement par l'animateur et le parent est avisé verbalement en fin de journée par un des membres du personnel du camp.	L'enfant reçoit un premier avis écrit. L'assistant-coordo du camp transmet l'avis écrit au parent l'avisant qu'une récidive conduit à une suspension.	L'enfant est suspendu du camp de jour pour un temps déterminé, en fonction de la gravité du geste. Le temps est déterminé par l'assistant-coordo du camp. L'avis écrit est transmis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion. Pas de remboursement pour la ou les journée(s) de suspension	L'enfant est exclu du camp de jour de Saint-Calixte pour la période en cours, et ce, sans remboursement. La coordonnatrice des loisirs avise verbalement et par écrit le parent.